

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 mars 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme ROLLIN (représentée par Mme HERVIEU).

Membres excusés : (2) Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membre absent : (1) Mme CHATILLON

Date de convocation : 2 mars 2010

Délibération n° : 17-2010

Objet : Prise en charge des repas suite à la démolition de l'immeuble Paul Bur

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain des Grésilles, l'immeuble Paul Bur a été démolie le 19 février 2010. Cette opération a nécessité le déplacement des habitants du quartier hors du périmètre de sécurité. Le CCAS a été sollicité pour prendre en charge les personnes ayant besoin d'une assistance particulière. Une équipe d'une vingtaine d'agents du CCAS a donc été mobilisée pour assurer le transport et l'accueil de 29 personnes préalablement orientées par les services de l'OPAC.

Ces personnes, principalement âgées, ont été prises en charge pour la matinée et le repas du midi, sur différents sites : 1 personne à la résidence Viardot (avec l'intervention des repas à domicile), 5 personnes au centre d'accueil de jour les Marronniers et 23 personnes à l'Escale d'Alembert. Les frais de restauration se sont élevés à 224,34 €.

Cet accueil a permis de créer du lien social entre des personnes ne se déplaçant plus seules, très satisfaites de l'organisation mise en place en leur faveur.

Compte tenu des contraintes et de l'émotion générées par cet événement, les membres du Conseil d'Administration autorisent à titre exceptionnel la gratuité du repas pour les personnes prises en charge à cette occasion.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

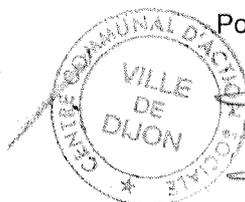
DG : 1

DRPA : 1

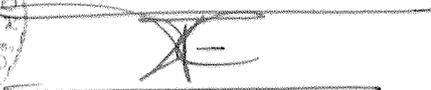
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 MARS 2010



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 10 MARS 2010